

Délibération du conseil municipal

DU

2 octobre 2008

n° 24

page 1 / 2

Rapporteur : Maryse LAVRARD

OBJET : Rencontre bilatérale franco-britannique de jeunes à Corby (Royaume Uni) en août 2008. Subvention à la Maison Pour Tous.

Du 10 au 17 août 2008, un groupe de dix jeunes châtelleraudais (7 garçons et 3 filles, âgés de 14 à 17 ans), encadrés par deux éducateurs a participé à une rencontre bilatérale franco-britannique à Corby, dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA). Le groupe était constitué de jeunes ayant déjà une expérience des rencontres internationales et de « novices ». Autour d'un des animateurs de la Maison Pour Tous, lui même formé au PEJA par la MPT depuis juillet 2004, les jeunes se sont impliqués dans la préparation de l'action depuis septembre 2007. La Maison Pour Tous a souhaité trouver un partenaire britannique. Elle avait sollicité la Ville de Châtellerauld pour appuyer ses recherches. A la suite de la conférence des jumelages en novembre 2007 à Châtellerauld, le projet a été concrétisé lors d'une visite de faisabilité au Royaume-Uni en Mars 2008. Cette action 2008 s'inscrit dans un projet pérenne ; elle devrait être suivie par une action en 2009, avec la volonté d'associer un troisième partenaire européen.

C'est la première fois que Corby participe aux actions menées par Châtellerauld dans le cadre du PEJA, actions qui privilégient les jeunes avec moins d'opportunités. Au cours de la rencontre d'août 2008 à Corby, les 20 jeunes Châtellerauldais et britanniques ont travaillé au cours de divers ateliers sur « l'influence des médias et de la publicité sur l'image de soi ». Le partenaire britannique de la Maison Pour Tous, soutenu par la municipalité de Corby, est Groundwork, une ONG britannique spécialisée dans les programmes d'intégration sociale. En accord avec la Ville de Châtellerauld, la Maison Pour Tous a assuré le portage administratif du dossier et l'organisation générale de l'échange. Celui ci, d'un coût budgété de 4860,00€ en 2008 pour la partie française, est financé à 45% par l'Union européenne.

Je vous propose de soutenir cette action, selon la procédure utilisée pour soutenir les projets PEJA depuis 2004, en accordant à la MPT, une subvention exceptionnelle de 1 500€ (30% du coût de l'action), forfait correspondant au coût d'un des postes d'encadrement pour la préparation et la réalisation du séjour.

* * * * *

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative à l'organisation des associations,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations

Délibération du conseil municipal

DU

2 octobre 2008

n° 24

page 2 / 2

VU la convention de jumelages signée entre les villes de Châtellerault, Velbert, et Corby le 18 septembre 2005 ;

CONSIDERANT la demande de la Maison Pour Tous, co-organisateur d'une rencontre européenne bilatérale de jeunes, impliquant un partenaire de la Ville de Corby, jumelée avec Châtellerault ;

CONSIDERANT que la demande a été formalisée par courrier en date du 18 août 2008 ;

CONSIDERANT que la Ville de Châtellerault avait prévu cette dépense dans son budget 2008 Relations Internationales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cent euros) à la Maison Pour Tous pour la réalisation de la rencontre du 10 au 18 août 2008.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 048 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD